

Règlement du jeu Instagram « Calendrier de l'avent 2021 »

29/11/2021

Article 1 – ORGANISATEUR

Le laboratoire MSD Santé Animale dont le siège est situé à Beaucouzé (49070), 7, rue Olivier de Serres (ci-après dénommé l'organisateur), organise sur Instagram du 1^{er} au 24 décembre 2021 inclus, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'avent 2021 ».

Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure demeurant en France inscrite sur le réseau social Instagram. Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

Article 3 – COMMENT PARTICIPER

Les participants devront interagir avec le profil Instagram La santé de mon chat (@lasantedemonchat) entre le 1^{er} et le 24 décembre 2021 minuit, ou sur <https://www.instagram.com/lasantedemonchat/>.

Pour que la participation soit prise en compte, il faudra remplir les conditions suivantes, chaque jour (1 lot par jour pour 1 gagnant chaque jour) :

- s'abonner à la page Instagram *La Santé de mon Chat* ainsi que celle du ou des partenaire.s concerné.s par le lot en jeu,
- inviter deux amis en commentaires,
- en bonus : partager le post en story en mentionnant les deux comptes (*La Santé de mon chat* et celui du ou des partenaire.s du jour).

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants, les lots seront envoyés par colis ou courrier postal.



Les gagnants seront désignés chaque jour durant la période du concours.

Article 4 – DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Chaque jour, un gagnant sera tiré au sort parmi les commentaires de la publication ayant respecté les règles du jeu, à l'aide de l'outil *Instagram Comment Picker*.

Les gagnant(e)s seront prévenu(e)s individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

Les prix seront les suivants :

- **Lot 1** : Pipolino S et Platolino | L'heure du chat | Valeur : 39,90 €
- **Lot 2** : Une médaille personnalisée | Chou-pet.fr | Valeur : 22 € (+5 € en cas de personnalisation recto/verso).
Le coût de l'option correspondant à la gravure éventuelle du verso est pris en charge par Chou-pet.fr
- **Lot 3** : Un nœud avec attache collier avec un choucou et un lot de 3 lingettes au tissu assorti | Noukami création | Valeur : 20,80 €
- **Lot 4** : Jeu interactif Tourbillon noir | My Furst Paris | Valeur : 30 €
- **Lot 5** : Un ensemble couverture et jouet assortis | Chatouillis Jouets | Valeur : 44,70 €
- **Lot 6** : Jouets fait-main | Un poil de laine | Valeur : 32,50 €
- **Lot 7** : Un jouet BALLOO avec 3 BALFOO et un collier cuir anti-étranglement avec gravure motif lignes | Nominoo création | Valeur : 25,50 €
- **Lot 8** : Un jeu Intellikatt | Dog'n'Fun | Valeur : 30 €
- **Lot 9** : Pack de shampoing sec et solide pour chat | La douche à Maouche | Valeur : 30 €
- **Lot 10** : Un panier et un chat qui roule | L'atelier des pattounes | Valeur : 38 €
- **Lot 11** : Une consultation « état des lieux » d'une heure (en visio) | Miwcatcoachingfelin | Valeur : 35 €
- **Lot 12** : Un ensemble couverture et jouet assortis et un coffret soin | La boutique Phéline et Platypus | Valeur : 38,90 €
- **Lot 13** : 200 g de sprats + un pâté 200 g de viande ou poisson + 200 g de lamelles de viande + 1 lickimat + 1 mijoté à étaler sur le

Lickimat + 200 g de cœur de poulet | Canigourmand | Valeur : 35,52 €

- **Lot 14** : Un pain d'épice, un bonhomme de neige, un renne et un bâton de Matatabi au couleur flocon ou de Noël | Yani création | Valeur : 39 €
- **Lot 15** : Une gamelle personnalisée chat | Studio Manon | Valeur : 35 €
- **Lot 16** : Une pochette pour carnet de santé personnalisée et deux jouets | La boutique Phéline | Valeur : 45,97 €
- **Lot 17** : Une box de Noël format guirlande | Box mon p'tit chat | Valeur : 45 €
- **Lot 18** : Canne jellyfish + fish treats + baume coussinets + bois matatabi + chicken treats | Comptoir des coussinets | Valeur : 48,86 €
- **Lot 19** : Une illustration numérique, avec son kit d'impression complet (impression A5, 1 magnet, 3 petits stickers et 1 grand sticker) | Patte à Pouick | Valeur : 45 €
- **Lot 20** : Coussin patchwork | Les pentagones de la gabeline | Valeur : 49 €
- **Lot 21** : Trousse à pharmacie brodée avec prénom et kit premiers soins | Brod by Celine | Valeur : 43 €
- **Lot 22** : Kit pont suspendu | Naturel Cats Parcours | Valeur : 45 €
- **Lot 23** : Une illustration | Bubble Paw | Valeur : 50 €
- **Lot 24** : Une box de Noël et un abonnement de deux mois mini box chat | La box naturelle | Valeur : 50 €

Les prix sont inaccessibles. Ils devront être acceptés tels quels.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs lots par des lots de même valeur

Article 5 – RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au



présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Instagram n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation et chaque participant s'engage à décharger Instagram de toute responsabilité et abandonne toute action relative à ce jeu concours.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout dysfonctionnement des lots attribués ou accident provoqué par l'usage des lots attribués

Article 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les informations recueillies sont destinées exclusivement à MSD SA dans le cadre du jeu « Calendrier de l'avent 2021 » et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Ces informations seront uniquement conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu.

Les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront, de fait, pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à publier sur les documents d'information liés au jeu-concours, le nom de leur compte Instagram et le prénom de leur chat. Chaque participant, bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses données. Il suffit pour cela d'écrire par courrier à MSD Santé Animale / Jeu concours « Calendrier de l'avent 2021 » / Rue Olivier de Serres / BP17144 / 49071 Beaucouzé, ou par email à



dposanteanimale@msd.com. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en consultant notre politique de confidentialité : <https://www.msdprivacy.com/fr/fra/>.

Article 7 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement et de ses éventuels avenants. Aucune information ne sera donnée par téléphone. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 8 – RÉSERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 9 – DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement et ses éventuels avenants sont déposés auprès de Maître Alexandre Bédon, huissier de justice associé, SCP COJUSTICIA, 90 B route du Hutreau 49130 LES PONTS-DE-CÉ.

Ce règlement peut être consulté sur le site <https://www.lasantedemonchat.fr>

Article 10 – FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 11 – LOI APPLICABLE



Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.

